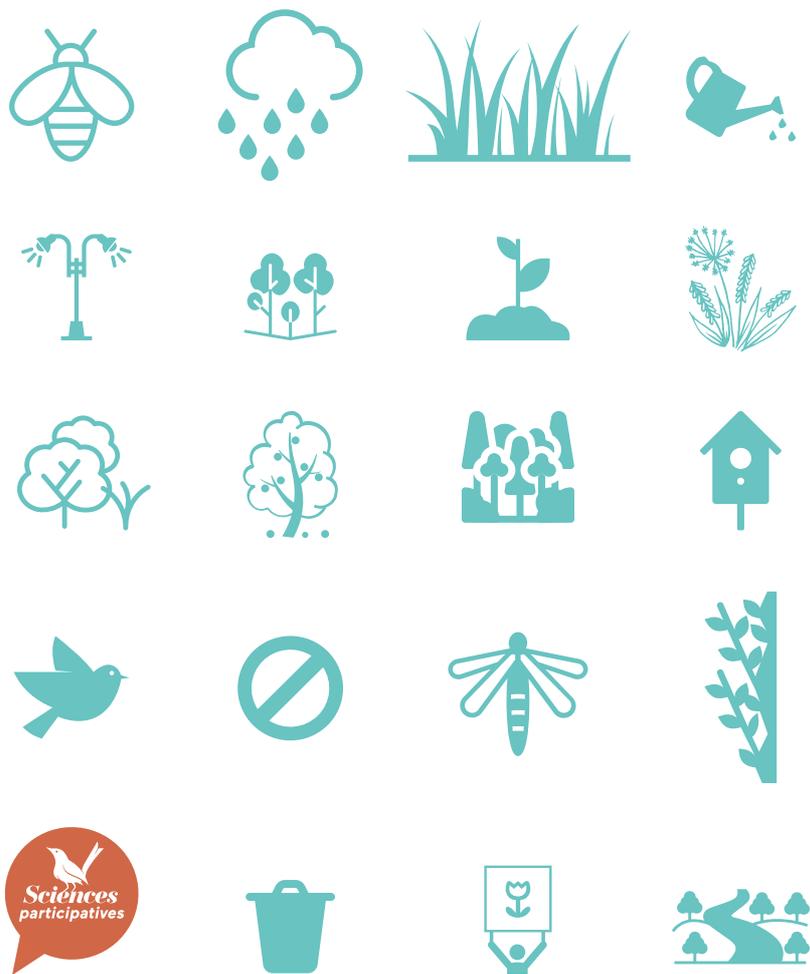


CHARTRE PARTENARIALE PROPRIÉTAIRES



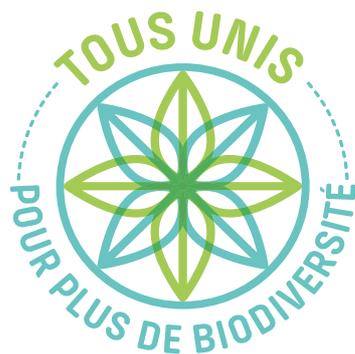
ENGAGEMENTS & PRINCIPES
pour un aménagement durable du territoire



SOMMAIRE

DESCRIPTIF DES ACTIONS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Obligatoire : zéro pesticide	5
Désimperméabilisation	5
Réduction des tontes	6
Réduction des arrosages et paillage des massifs	6
Réduction de la pollution lumineuse	7
Augmentation de la canopée	7
Plantation d'espèces locales	7
Plantation de prairies mellifères	8
Plantation de haies champêtres	8
Plantation d'arbres fruitiers	8
Plantation en multi-strates	9
Protection de la faune : refuges, perméabilité des clotûres et suppression des dangers	9
Labellisation refuge LPO, Ecojardin	9
Lutte contre le nourrissage des animaux sauvages	10
Création d'une mare	10
Installation d'un mur ou d'une toiture végétalisée	10
Intégration d'un programme de sciences participatives	11
Installation d'un composteur collectif ou d'un potager	11
Création d'une communication dédiée	12
Création de cheminements, d'accès aux espaces de nature	12
Un nouveau parcours de signature	13
Profils et niveaux	14
Charte d'engagement	15



Depuis 2007, **la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg** sont engagées dans une démarche Zéro pesticide, avec le soutien technique et financier de **l'Agence de l'eau Rhin Meuse**. Environnement et santé préservés, meilleure qualité de vie, retour de la nature et de la biodiversité ont motivé cette politique. Aujourd'hui, les modes de gestion et d'aménagement intègrent la biodiversité afin de recréer des espaces de nature en zone urbaine et d'améliorer le maillage écologique du territoire.

La gestion durable du territoire, dépassant les réglementations actuelles et répondant aux enjeux de la ville de demain, représente un défi commun pour la collectivité et tous les acteurs gestionnaires d'espaces verts. Elle constitue aussi un véritable intérêt pour les habitants de l'agglomération.

Pour permettre à cette démarche de prendre plus d'ampleur et garantir une reconquête optimale de la biodiversité, la collectivité a engagé un processus partenarial ouvert visant à partager les connaissances techniques en matière de gestion et d'aménagement favorables à la biodiversité. Cette démarche se concrétise aujourd'hui par l'adhésion des partenaires à la démarche « **Tous unis pour plus de biodiversité** ».

La création d'un réseau cohérent de jardins et d'espaces verts favorables à la biodiversité et exempts de produits chimiques participe activement à construire une trame verte, véritable maillage naturel qui doit permettre de lutter contre l'artificialisation du territoire et la reconquête de la biodiversité.

Cet outil s'adresse plus précisément aux entreprises, associations, bailleurs, administrateurs et aménageurs ainsi qu'aux communes de l'Eurométropole de Strasbourg pour étendre les pratiques de la gestion et de l'urbanisme durable déjà initiées à travers plusieurs opérations portées par la collectivité dont le PACTE pour un urbanisme en transition et le PACTE pour une économie durable, à toutes les opérations y compris celles en maîtrise d'ouvrage privée.

Le présent document recense **les engagements de principe de la collectivité et du partenaire signataire** pour tendre vers une meilleure gestion et un aménagement durable du territoire, sur des terrains publics et privés.

DESRIPTIF DES ACTIONS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

OBLIGATOIRE

ABANDON DE L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (PESTICIDES, ENGRAIS CHIMIQUES)

Bannissez les engrais et tous les pesticides (insecticides, herbicides, fongicides) pour nourrir, soigner ou entretenir vos espaces verts. Réapprenez les gestes de bon sens et les astuces de jardinier pour gérer la nature de façon plus écologique.



POURQUOI ?

Les produits phytosanitaires sont classés parmi les déchets dangereux, en effet, leurs principes actifs ont des effets irritants voire toxiques pour l'Homme et dangereux pour l'environnement. Par leurs actions fongicides, insecticides et herbicides, ils tuent de nombreux organismes qui sont pourtant naturellement présents dans la nature et contribuent à la biodiversité.

L'eau est une
ressource vitale
en termes
de quantité
et de qualité.

La nappe phréatique rhénane est un des plus grands réservoirs souterrains d'eau en Europe et constitue une ressource majeure pour l'approvisionnement de la région. Les pesticides constituent une source de pollution importante car 90% n'atteignent pas leur cible, sont disséminés dans le sol et pénètrent dans cette nappe. Surtout, la loi dite Labbé 2 du 15 janvier 2021 interdit dès juillet 2022 l'utilisation de produits phytosanitaires dans tous les espaces accessibles des entreprises, copropriétés... complétant ainsi l'interdiction déjà existante pour les organismes publics (Loi Labbé 1).

DÉSIMPÉRMÉABILISATION

INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES, VÉGÉTALISATION

Des surfaces en asphalte inutilisées? Lorsque c'est possible, envisagez de décroûter le macadam, cette désimperméabilisation du sol permettra l'infiltration des eaux pluviales, et, si cela est possible, la réhabilitation d'un sol fonctionnel via notamment une végétalisation.

POURQUOI ?



Là où des surfaces enrobées ne laissent pas l'eau pénétrer dans le sol, un sol fonctionnel ou a minima drainant permet de les infiltrer directement sur place. Ainsi, elles ne sont pas reportées vers les réseaux d'assainissement engorgés en cas d'évènements climatiques intenses comme les orages estivaux.

RÉDUCTION DES TONTES

Laisser les gazons à des hauteurs de 6 à 8 cm permet d'améliorer leur résistance à la sécheresse et de faire des économies d'entretien. Il suffit de définir une hauteur d'intervention pour tondre et non pas une fréquence dont l'action sera parfois inutile.

Le mulching est une technique intéressante. En tondant, les résidus sont broyés finement et se déposent sur le gazon.

Invisibles, ces résidus constituent ainsi une protection contre la sécheresse et un engrais naturel pour le sol ! Passez à des systèmes de prairie avec 2 fauches maximum par an pour les grandes surfaces avec peu d'usages et passages. La fauche tardive (après le 15 septembre) laisse à toutes les plantes le temps de fleurir et aux insectes le temps de se reproduire. Il est possible de semer maïs on peut laisser le gazon évoluer spontanément. Pensez aux bandes refuges et ne tondez pas l'intégralité de la pelouse en une fois. Le faire en 2 temps permet aux espèces qui y vivent de trouver refuge dans la partie non tondue et choque moins l'utilisateur qui percevrait cette coupe totale comme changeant trop le milieu. Le pâturage est une des plus anciennes méthodes qui existent pour garder un milieu ouvert. Une association avec un éleveur local est une solution pour qu'il trouve du terrain pour ses bêtes et que votre prairie soit entretenue.



POURQUOI ?

Les pelouses sont l'habitat de nombreux insectes mais servent aussi de lieu de vie aux oiseaux et chauves-souris. Le passage en tonte régulière diminue la taille, la qualité et la diversité de cet écosystème. Des tontes plus hautes et moins régulières, voire le passage en fauche permettent à des espèces auxiliaires (prédatrices des ravageurs) de se développer. De plus, ces gazons et prairies plus hautes sont très agréables pour le paysage urbain car ils apportent verdure et couleur sans faire obstacle à la vision.

RÉDUCTION DES ARROSAGES ET PAILLAGE DES MASSIFS

Privilégiez les systèmes économes en eau : goutte à goutte au pied des plantes, arrosage de nuit ou en soirée pour limiter l'évapotranspiration. Passez à l'arrosage manuel en fonction des conditions météo et des espèces. Pensez à pailler les pieds d'arbres et massifs avec des feuilles, des résidus de tonte, de la paille ou des copeaux de bois (BRF).

Cette technique limite l'évaporation en période estivale et empêche les herbes folles de s'implanter. Envisagez un collecteur d'eau de pluie. Raccordé aux gouttières des bâtiments, il récupère l'eau qui partirait directement dans les égouts et servira à arroser au printemps si les pluies sont insuffisantes. Les espèces couvre sol comme le lierre constituent une alternative verte et vivante au paillage.



POURQUOI ?

L'eau est une ressource à économiser. En privilégiant des espèces locales peu gourmandes en eau, en adaptant les arrosages aux besoins de chacune et en évitant les sols nus par du paillage, vous réduirez votre consommation en eau considérablement.

RÉDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE

Privilégiez des lampadaires qui éclairent uniquement le sol et non pas en boule. Installez des capteurs de présence qui allumeront ou augmenteront l'intensité de l'installation lors du passage humain.



POURQUOI ?

La pollution lumineuse modifie les rythmes biologiques des arbres et des espèces nocturnes car elle fausse les durées d'ensoleillement perçues. Des espèces ont besoin de corridors « noirs » pour se déplacer et l'éclairage urbain constant perturbe leurs parcours migratoires, leurs rythmes ou leurs reproductions : c'est ce qu'on appelle la trame noire ou trame nocturne. De plus, diminuer l'éclairage amène à des économies d'énergie.

AUGMENTATION DE LA CANOPÉE

Préservez au maximum les arbres existants sur votre espace et plantez des arbres lorsque c'est possible : cela vous permettra d'augmenter le pourcentage de canopée.



POURQUOI ?

Augmenter le nombre d'arbres, c'est recréer des milieux de vie pour la faune (comme les oiseaux, et les insectes) mais aussi s'assurer un rafraîchissement lors des coups de chaleur de l'été. En effet, l'arbre apporte une ombre bienvenue mais il rafraîchit aussi l'environnement immédiat par son processus de respiration : c'est l'évapotranspiration.

PLANTATION D'ESPÈCES LOCALES

Référez-vous au guide **Plantons local** de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'à la base de données de l'association Haies Vives d'Alsace pour trouver les espèces locales, plus résistantes et mieux adaptées au climat. Lors de la conception d'une plantation, un diagnostic du sol et du micro-climat peut être effectué pour aider à trouver le choix le plus judicieux en matière de végétation. Essayez de vous procurer des plants et semences produits localement ; pour vous y aider, il existe un label : c'est le label Végétal Local. Des entreprises et associations du territoire sont labellisées et pourront vous fournir et vous conseiller.

Choisissez des plantes vivaces qui évitent de recourir à des annuelles produites en serres à grand renfort d'intrants et très énergivores.

Plus d'informations sur le site dédié :

www.vegetal-local.fr/vegetaux-producteurs/recherche/la-zone-nord-est

POURQUOI ?



Les espèces végétales locales sont adaptées à notre climat et plus résistantes aux maladies. De plus, elles sont les plus favorables à la faune en hébergeant de nombreux insectes. Les plantes mellifères bénéficient aux pollinisateurs, les nectarifères attirent les papillons.

PLANTATION DE PRAIRIES MELLIFÈRES

Laissez évoluer un gazon vers une prairie : l'arrêt de la tonte va permettre à des graminées et fleurs de s'installer spontanément.

Ne fauchez plus qu'une à deux fois par an au maximum et le plus tardivement possible. Pensez à laisser des bandes refuges. Semez des mélanges d'espèces de prairies fleuries issues de la plaine rhénane pour obtenir un espace diversifié et coloré. Pensez à des associations fleurs, graminées et légumineuses qui amélioreront la qualité du sol et diversifieront l'aspect.



POURQUOI ?

La fauche laisse le temps aux herbes et graminées de se développer complètement. Les graines tombent au sol et régénèrent la prairie, pas besoin de planter tous les ans et peu d'entretien. Les résidus de fauches seront exportés et pourront servir pour le paillage de massifs ou dans un composteur comme apport de matière sèche.

PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES

En associant des arbustes caducs, persistants et marcescents vous pourrez garder un obstacle visuel même en hiver.

Plantez des haies vives en composant diverses essences, hauteurs, périodes de floraisons pour un aspect changeant au cours du temps. Laissez évoluer naturellement des espaces ouverts (bords de rivières, limites de propriété) vers un système de haies. Les végétaux ligneux s'implantent d'eux-mêmes et éviteront des coûts de plantation.

POURQUOI ?

Les haies sont l'habitat d'oiseaux, chiroptères et petits mammifères utiles contre les ravageurs (le hérisson limite la prolifération de limaces par exemple). De plus, elles contribuent à la création d'un habitat de lisière spécifique à certaines plantes rares comme le sabot de Vénus. Leur intérêt se trouve également dans des effets de coupe-vent et d'ombrage qui sont intéressants pour la protection des bâtiments ou lieux de vie urbains. Elles constituent un élément paysager de séparation d'espace très naturel et vert, à utiliser en milieu habité, en zones industrielles ou encore en milieu plus agricole.



PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

Les arbres fruitiers apportent de l'ombre, des fleurs et des fruits à se partager. En planter de différentes espèces étalera les floraisons et production. Les espèces locales, rustiques et menacées peuvent être utilisées, pour en savoir plus contactez l'association Croqueur de pommes.



POURQUOI ?

En plus des vertus des arbres (verdure, feuillage refuge, habitat pour la faune) ils produisent des fruits. Cela incite les usagers à se tourner vers la nature, à redécouvrir comment la nourriture est produite et cela nécessite peu d'entretien.

PLANTATION EN MULTI-STRATES

Plantez à la fois des arbres, des haies, des prairies et des vivaces.

Cela permettra de créer un ensemble varié d'habitats et de sources de nourriture pour la faune en recréant la diversité d'espaces naturels.



POURQUOI ?

La biodiversité urbaine est très variée, ses besoins aussi. Il est important de fournir différentes formes végétales pour pouvoir y répondre correctement. Cela permet également d'offrir aux usagers des paysages plus intéressants !

PROTECTION DE LA FAUNE : REFUGES, PERMÉABILITÉ DES CLÔTURES ET SUPPRESSION DES DANGERS

Pour remédier à cette problématique et contribuer à la protection des espèces, vous pouvez installer des abris dans vos jardins ou sur vos bâtiments. Nichoirs (oiseaux, chauve-souris), abris pour hérissons, hôtels à insectes sont les bienvenus. Attention : il est tout aussi important de leur permettre de se déplacer, ainsi, vous pouvez porter une attention particulière à la perméabilité des clôtures. Vous pouvez la recréer en réalisant dans ces dernières de petites ouvertures. Enfin, il est primordial d'éviter de piéger la faune préalablement accueillie : les surfaces vitrées tuent chaque année un grand nombre d'oiseaux, tout comme les cheminées ou les tuyaux.

Les abris naturels pour les oiseaux et les petits mammifères sont de moins en moins nombreux en ville.



POURQUOI ?

La petite faune (chiroptères, hérissons) est très importante car elle vous débarrassera des organismes nuisibles. En laissant le bois mort ou en leur créant des abris, vous pourrez l'observer en milieu urbain alors qu'on la pense réservée à la campagne.

LABELLISATION REFUGE LPO, ECOJARDIN

La Ligue de la Protection des Oiseaux (LPO) propose de labéliser les espaces de collectivités ou d'entreprises favorables à l'accueil de la biodiversité. Plante&Cité, quant à elle, coordonne le label Ecojardin qui permet de labéliser un espace vert géré écologiquement.



POURQUOI ?

La labellisation "Refuge LPO" s'accompagne d'un diagnostic personnalisé réalisé par un écologue, ainsi que de la mise en place d'un plan d'actions sur plusieurs années. Elle permet en outre de valoriser l'espace une fois labellisé. La labellisation Eco-jardin permet de valoriser une démarche de gestion écologique. Elle nécessite aussi la mise en place d'un plan de gestion, contrôlé par un audit.

Plus d'informations sur les sites dédiés : <https://refuges.lpo.fr/agir/creer-un-refuge-lpo/>
www.label-ecojardin.fr/fr/article/demarche-ecojardin

LUTTE CONTRE LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

Communiquez auprès des usagers du site afin de limiter le nourrissage des animaux sauvages. Des panneaux peuvent être installés, des actions de médiation peuvent être organisées.



POURQUOI ?

Le nourrissage des animaux a de réels impacts sur l'environnement (sur les berges notamment), sur la santé des animaux (propagations de maladies), ou encore la modification de leurs comportements naturels... Il est donc nécessaire de participer à sa diminution.

CRÉATION D'UNE MARE

Creusez une dépression d'au moins 2*2 m pour que de l'eau puisse s'y installer. Si le sol est argileux, laissez la pluie remplir cette mare, sinon utilisez un revêtement étanche. Favorisez leur installation dans le but de créer un corridor entre 2 zones humides (cours d'eau ou étangs), surtout dans les zones à crapauds verts.



POURQUOI ?

En Alsace la nappe phréatique est très proche de la surface, une mare permettra de l'alimenter plus facilement en participant au cycle de l'eau. De plus, les zones humides sont en forte régression et comprennent des espèces inféodées à ce milieu. Une mare se peuplera de roseaux puis de libellules et amphibiens qui se font de plus en plus rares.

INSTALLATION D'UN MUR OU D'UNE TOITURE VÉGÉTALISÉE

Concevez des toitures végétalisées en sédums ou en espèces plus locales qui pourront être intégrées au sein du bâtiment comme un jardin intérieur.

Pensez aux murs végétalisés à alvéoles ou couverts de plantes grimpantes en vous en servant également pour apporter un aspect visuel plus agréable et changeant au bâtiment. Favorisez des modèles plurispécifiques avec des plantes peu gourmandes en eau et résistantes pour garantir un entretien faible et une bonne tenue sur le revêtement.



POURQUOI ?

Dans un milieu urbain où les bâtiments occupent la plupart de l'espace, il est intéressant d'y envisager des poches de verdure. Ces installations sont très esthétiques et abordables. De plus, elles apportent de la fraîcheur en été, diminuent les pertes de chaleur en hiver et régulent l'humidité.

INTÉGRATION D'UN PROGRAMME DE SCIENCES PARTICIPATIVES

Les protocoles destinés au grand public comme Oiseaux des jardins, Birdlab, Sauvages de ma rue... sont très faciles d'accès. Organiser un moment convivial pour les présenter permet d'initier une démarche commune dans votre structure. L'Eurométropole de Strasbourg propose en parallèle des formations au protocole « Florilèges – Prairies urbaines ».

Rejoindre un programme de sciences participatives, compliqué ?



POURQUOI ?

Les sciences participatives permettent à la fois d'améliorer la connaissance de la biodiversité (et donc sa protection), mais elles sont aussi un formidable outil de sensibilisation. Les protocoles grand public proposés, accessibles, permettent de former des naturalistes en herbe.

Quant au protocole « Florilèges – Prairies urbaines », il est adapté aux gestionnaires d'espaces verts et permet d'en savoir plus sur la biodiversité de vos prairies et d'améliorer celle-ci via des préconisations personnalisées.

INSTALLATION D'UN COMPOSTEUR COLLECTIF OU D'UN POTAGER

Installez un composteur collectif en rappelant les règles d'un bon compost : les déchets verts, les déchets bruns et ceux à éviter. Encouragez le plus grand nombre à venir l'approvisionner grâce à des campagnes de sensibilisation.



POURQUOI ?

Dans le cadre du Plan Local de Prévention des déchets, le compostage est un moyen clé de diminuer les déchets car il transforme les déchets alimentaires et d'entretien des espaces verts et de nature en engrais. Le produit du compost mur peut être redistribué, servir à votre structure ou être intégré dans une filière avec un agriculteur.

CRÉATION D'UNE COMMUNICATION DEDIEÉE

Il est possible de mettre en place une communication pérenne ou temporaire sur les actions biodiversité de votre structure.

Panneaux explicatifs, exposition temporaire, animations... sont autant d'outils à mettre en place pour informer les usagers des engagements et des réalisations pour la biodiversité.



POURQUOI ?

Expliquer et mettre en avant, c'est permettre à tous de comprendre les engagements de votre structure mais aussi les évolutions potentielles des espaces de nature. Mieux comprises, ces actions seront mieux acceptées voire plébiscitées !

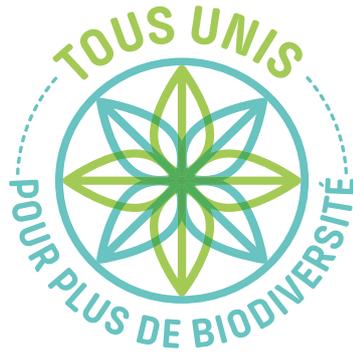
CRÉATION DE CHEMINEMENTS, D'ACCÈS AUX ESPACES DE NATURE

Tout en respectant des surfaces laissées libres et sauvages, créez des cheminements au sein de vos espaces de nature via par exemple une tonte plus fréquente ou des pavés.



POURQUOI ?

Permettre un accès aux espaces naturels, c'est sortir d'une vision de « décor » des espaces verts en permettant aux usagers de se mettre en contact de cette nature. Ces cheminements peuvent être l'occasion de réaliser des protocoles de sciences participatives, une communication dédiée... mais sont aussi source de bien-être.



En 2022, la démarche
Tous unis pour
plus de biodiversité
fait peau neuve.

UN NOUVEAU PARCOURS DE SIGNATURE

Pour devenir signataire,
il est nécessaire de déposer
une candidature par envoi
de la charte complétée à
l'Eurométropole.

Le signataire s'engage sur 3 ans,
et peut renouveler sa candidature une fois les 3 ans écoulés.

Un accompagnement personnalisé
est proposé sur demande.

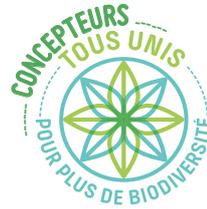
Un suivi est mis en place, qui se conclut à la fin de
chaque cycle de signature par un bilan des actions réalisées.

CRÉATION DE 4 PROFILS COHÉRENTS

4 profils de signataires ont été créés, proposant des actions au plus près des compétences de chacun :



PROPRIÉTAIRES-LOCATAIRES
pour les communes, les bailleurs sociaux, les entreprises



CONCEPTEURS
pour les aménageurs et les promoteurs



GESTIONNAIRES
pour les entreprises du paysage



ACTEURS
pour les acteurs n'ayant pas la possibilité de mettre en place des actions concrètes pour la biodiversité

LA CRÉATION DE NIVEAUX

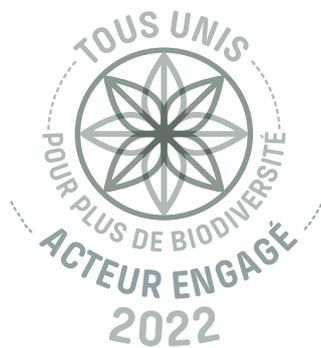
Désormais, chaque signataire se voit attribuer un niveau en fonction de son engagement. Les services de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg analysent les demandes et effectuent une pré-visitte si ils l'estiment nécessaire.

NIVEAU DÉBUTANT



3 ACTIONS DÉJÀ RÉALISÉES

NIVEAU ENGAGÉ



6 ACTIONS DONT 4 DÉJÀ RÉALISÉES

NIVEAU CHAMPION



6 ACTIONS RÉALISÉES A MINIMA

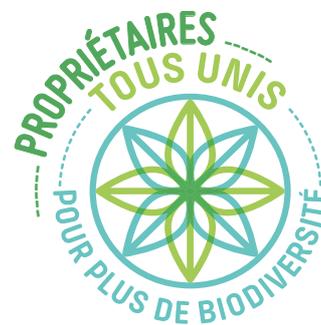
PROPRIÉTAIRES ENGAGÉS

La reconquête de la biodiversité est essentielle pour l'adaptation au changement climatique et pour notre bien-être. Cette reconquête relève d'une responsabilité collective, partagée par les signataires de la présente charte qui s'engagent à mener :

- 3 actions réalisées – **niveau Débutant** de la biodiversité
- 6 actions dont 4 réalisées – **niveau Engagé** pour la biodiversité
- 6 actions réalisées et plus en prévision – **niveau Champion** de la biodiversité

Les signataires contribueront ainsi, selon leurs champs d'action, à plus de biodiversité et moins de pollution, au bénéfice de tous.

Dans une optique d'articulation avec le **label Ecodéfis**, les engagements communs aux deux démarches **sont identifiés dans ce dernier par une astérisque***.



1 VALORISER LES ESPACES

- OBLIGATOIRE/Abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts*
- Désimperméabilisation (infiltration des eaux pluviales, végétalisation)

2 ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET LES RESSOURCES

- Réduction des tontes*
- Réductions des arrosages et paillage des massifs*
- Réduction de la pollution lumineuse

3 PLANTER POUR LA BIODIVERSITÉ

- Augmentation de la canopée : conservation des arbres existants et plantations d'arbres
- Plantation d'espèces locales et dans la mesure du possible labellisées Végétal Local*
- Plantation de prairies mellifères*
- Plantation de haies champêtres*
- Plantation d'arbres fruitiers*
- Plantation en multi-strates

4 PROTÉGER ET DÉVELOPPER L'ÉCOSYSTÈME

- Protection de la faune (installation de refuges : nichoirs, hôtels à insectes... ; perméabilité des clôtures ; suppression des pièges : vitres, tiges creuses)*
- Labellisation Refuge LPO et/ou Ecojardin
- Lutte contre le nourrissage des animaux sauvages
- Création d'une mare*
- Installation de façades ou de toitures végétalisées*

5 IMPLIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DES ESPACES

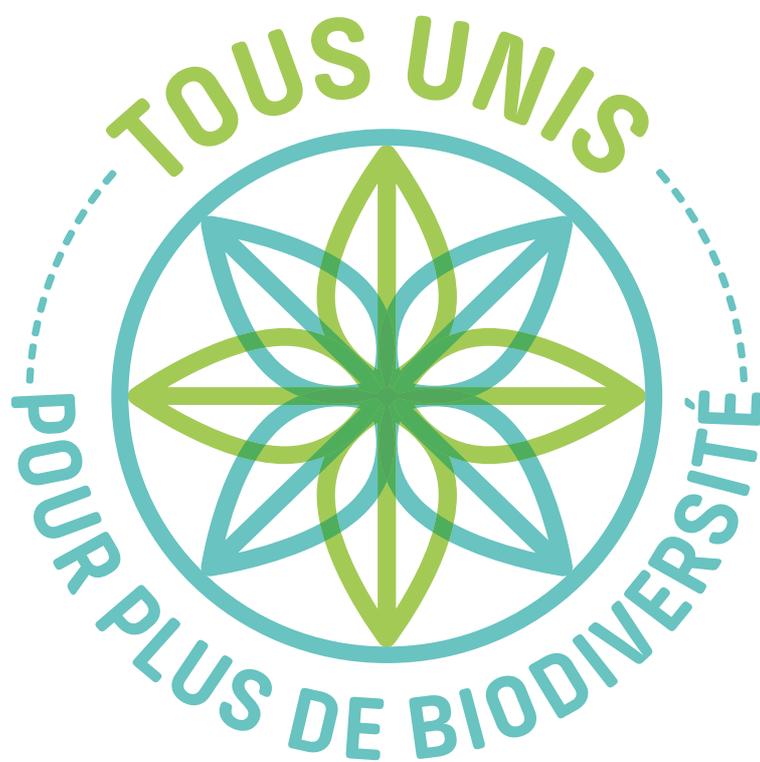
- Intégration d'un programme de sciences participatives
- Installation de potagers et/ou de composteurs collectifs
- Développement d'une communication dédiée (pérenne ou temporaire)
- Création de cheminements, d'accès aux espaces de nature

NOM DE LA STRUCTURE _____ REPRÉSENTÉE PAR _____ **S'ENGAGE**

À CONTRIBUER À LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ PAR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS DE LA PRÉSENTE CHARTE.

DATE

SIGNATURE



Ville et Eurométropole de Strasbourg
1 Parc de l'Étoile
67076 Strasbourg

www.strasbourg.eu/tous-unis-plus-biodiversite

